Saint-Nazaire

1 Honoraires transactions Immobilières

Transactions immobilières:

- De 0 € à 30 000 € : forfait de 2 000 €

De 30 001 € à 120 000 € : 7%
De 120 001 € à 220 000 € : 6 %
De 220 001 € à 600 000 € : 5 %
> à 600 000 € : Forfait de 30 000 €

Les prix affichés sur le site comprennent nos honoraires.

Commission à la charge de l'acquéreur. Honoraires TTC arrondis à la centaine d'euros inférieure. Taux de TVA à 20 %.

Barème en vigueur au 1^{er} avril 2017. 408 226 488 RCS Saint-Nazaire - Caisse de garantie GALIAN. Carte professionnelle n°1092.

2 Honoraires location Saint-Nazaire (Renou - Mainguy)

Honoraires et frais de location

Pour le propriétaire :

- Honoraires de Location : 6 % TTC du loyer annuel

- Frais de rédaction de bail : 100 € TTC

Pour le locataire :

- Honoraires de Location : 6 % TTC du loyer annuel (visite, constitution du dossier, et état des lieux)

- Frais de rédaction de bail : 100 € TTC

Ces honoraires sont plafonnés à un montant maximum de 13 €/m².

Honoraires de gestion

- Pack Tranquillité : 7,80 % TTC de la totalité des sommes encaissées.
 (voir conditions au Cabinet)
- Pack Sécurité : 10,20 % TTC avec une assurance "Garantie Loyers Impayés" (voir conditions au Cabinet)

Les honoraires de gestion et de location ainsi que l'assurance sont entièrement déductibles des revenus fonciers.